

Index égalité Femmes/Hommes 2024 de CHUGAI PHARMA FRANCE

Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer leur index de l'égalité femmes-hommes. Cet indicateur permet de mesurer l'égalité de traitement professionnel entre les femmes et les hommes et d'identifier des axes d'amélioration au sein de chaque entreprise.

Quatre critères sont à prendre en compte :

- La suppression des **écarts de salaire** ;
- L'égalité des chances d'avoir une **augmentation** ;
- Les augmentations des femmes de **retour d'un congé maternité** ;
- Le nombre de femmes parmi les **10 plus hautes rémunérations**.

Au titre de l'année 2024, l'index égalité Femmes/Hommes se révèle **incalculable** pour CHUGAI PHARMA France :

	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	40	INCALCULABLE
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	INCALCULABLE
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	5
Total des indicateurs calculables		40
INDEX (sur 100 points)	100	INCALCULABLE

1 – Trop peu de catégories ouvertes au titre de 2024 pour permettre le calcul de l'indicateur

3 – Aucune salariée n'est revenue de congé maternité en 2024